

Eau et milieux aquatiques en Martinique

UNE GESTION INDISSOCIABLE

par Bruno Capdeville *

La notion déjà ancienne de gestion globalisée, intégrée et équilibrée entre les usages, à l'échelle qui est la plus opportune, celle du bassin versant (loi de 1964) (1) ne s'est pas appliquée aux départements d'outremer (DOM) et donc à la Martinique, jusqu'au vote de la loi sur l'eau de 1992. Celle-ci crée les SDAGE, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux, qui sont de véritables schémas directeurs de planification, et surtout les Comités de Bassin dans les DOM. Le Comité de Bassin (C.B.) de la Martinique voit le jour en 1996 : c'est le début de la mise en place d'une gestion globale de l'eau à l'échelle de la Martinique.

Le C.B., en tant que « parlement » de l'eau à l'échelle du bassin de la Martinique, est consulté sur toutes questions touchant à la gestion de l'eau et fait toutes propositions institutionnelles sur la gestion de l'eau (2). Le fil conducteur de l'action du C.B. est constitué par le SDAGE qui engage la politique de l'eau en Martinique pour une dizaine d'années.

L'essentiel de l'action du C.B. a été d'élaborer ce schéma directeur. Depuis 2002, date de son approbation, il en suit l'application. Les travaux, démarrés en 1996, ont duré cinq ans ; une première phase avec la réalisation d'un état des lieux, une deuxième phase, à partir de 1999, avec la rédaction du schéma proprement dit. L'état des lieux approuvé par l'ensemble des acteurs constitue un diagnostic partagé. Il met en évidence des constats essentiels, à partir desquels sont définies cinq orientations fondamentales (3). Elles concernent la ressource en eau, la qualité de l'eau, les milieux aquatiques, les risques naturels et la gouvernance de l'eau.

Une ressource mal répartie

La Martinique, du fait d'une forte pluviométrie, présente un bilan global ressource/besoin largement positif et une bonne qualité des eaux superficielles en amont des bassins versants. Plusieurs facteurs limitent pourtant l'accès à la ressource en eau et provoquent lors de certains carêmes (saisons « sèches ») des périodes de pénurie. La ressource en effet est mal répartie dans l'espace et dans le temps : le nord plus arrosé que le sud, la côte atlantique plus que la côte caraïbe, un carême sec et un hivernage pluvieux.

95% de la ressource provient des eaux superficielles (4). La principale conséquence de leur exploitation quasi exclusive est la mise à sec des principaux cours d'eau à l'aval des prises d'eau en période d'étiage. La plupart des prises d'eau sont situées dans la partie Nord de l'île et les réseaux d'eau potable sont alimentés au fil

* *Chef du Service Eau Milieux Aquatiques et Risques, à la DIREN de Martinique, bruno.capdeville @martinique. ecologie.gouv.fr*

(1) Cette loi crée les Comités de Bassin, véritables « parlements de l'eau » à l'échelle des grands bassins régionaux, ensembles cohérents de bassins versants.

(2) Il réunit en son sein des représentants des acteurs de la gestion de l'eau : usagers, financeurs, décideurs, et s'appuie sur un secrétariat technique : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). L'Office Départemental de l'Eau, institué récemment par la loi d'orientation pour l'outre-mer et créé en 2002 à la Martinique, constitue « l'exécutif » du Comité de Bassin.

(3) Qui se déclinent en 21 objectifs et 120 mesures opérationnelles.

(4) Les rivières produisent la totalité des eaux d'irrigation (avec une consommation d'environ 20 millions de m³ par an, principalement destinée à la culture de la banane) et la grande majorité des eaux potables, soit 35 millions de m³ sur les 40 millions de m³ d'eau brute utilisée chaque année.

de l'eau, avec une capacité de stockage faible. Les réseaux de distribution sont peu performants et très exposés aux risques sismiques et aux mouvements de terrain. Enfin, les comportements d'économie de l'eau ne sont pas encore naturels et bien ancrés.

La première orientation du SDAGE vise donc à organiser la sécurisation, la régulation et la diversification de la ressource pour répondre aux besoins de tous les usages grâce aux objectifs suivants : inciter chaque personne à un usage économe de l'eau, limiter les prélèvements pour permettre la vie des milieux aquatiques, mieux connaître la ressource en eau, diversifier celle-ci en utilisant les eaux souterraines, réguler et gérer la ressource à l'échelle des bassins versants.

Parmi les actions engagées, on peut noter la définition de seuils d'alerte pour la gestion de la pénurie, la mise en place d'un programme de prospection et d'exploitation des eaux souterraines, la mise en œuvre des périmètres de protection des captages, la création ou l'augmentation des réserves pour l'eau potable ou l'irrigation...

Une qualité de l'eau à reconquérir

La ressource en eau à la Martinique subit une dégradation de qualité croissante de l'amont vers l'aval, du fait de l'importance des pollutions anthropiques. Les sources de pollutions des eaux terrestres et marines, par rejet direct et apport des rivières, sont multiples. Les rejets diffus d'origine agricole sont dus à l'utilisation de fertilisants ou de pesticides et proviennent essentiellement de la culture de la banane, et dans une moindre mesure de l'ananas et du maraîchage ainsi que de l'élevage hors sol du porc en bordure de rivière. Le transfert des pollutions d'origine agricole vers les rivières est aggravé par l'importance du ruissellement et du lessivage des sols pendant les pluies et par la nature des pratiques agricoles (5).

Les rejets directs des industries résultent essentiellement de l'industrie agroalimentaire, principalement représentée par les distilleries de rhum. Cette activité, présente sur l'ensemble de l'île, est responsable des 2/3 des rejets organiques de l'industrie. L'industrie d'extraction de matériaux est responsable de 90 % de la charge en matières en suspension présentes dans les cours d'eau (6).

L'assainissement individuel ou autonome est prépondérant en raison de la forte dispersion de l'habitat. Il est généralement de mauvaise qualité, car peu entretenu, non contrôlé et souvent techniquement inadapté (7). L'assainissement autonome regroupé est également très présent, sous forme de micro-stations desservant un groupe d'habitations. Ces structures sont généralement mal équipées, mal réglées et peu entretenues. Elles

(5) Épandage par voie aérienne, labour dans le sens de la pente, déforestation.

(6) Les zones industrielles sont essentiellement concentrées autour de la baie de Fort-de-France. Seuls 25 à 30% des industries sont équipées d'unités de traitement de leurs effluents ; plus de 25 % d'entre elles déversent leurs effluents sans aucun traitement dans le réseau d'assainissement, les autres rejetant directement dans le milieu naturel.

(7) Mauvaise perméabilité du sol, forte pente ne facilitant pas l'infiltration.



effectuent leurs rejets dans des ravines, souvent sèches. L'assainissement collectif est encore peu développé en Martinique et concerne moins de la moitié de la population (8). Les points de rejets sont généralement les estuaires et la portion aval des cours d'eau, ce qui contribue fortement à la pollution des milieux marins.

Partant de ces constats, la deuxième orientation du SDAGE vise l'amélioration de la qualité des eaux et s'appuie sur les objectifs suivants : définir des objectifs de qualité par cours d'eau, lutter contre les pollutions domestiques, agricoles et industrielles, éliminer les pollutions issues des décharges, initier le traitement des eaux pluviales.

Les principales actions engagées pour la mise en œuvre de cette orientation, sont : l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'assainissement, la formation sur l'assainissement non collectif à l'intention d'élus et techniciens des collectivités, entrepreneurs..., la mise en conformité des installations classées pour l'environnement (ICPE), un fort investissement en matière de stations d'épuration, l'élaboration des schémas d'élimination des matières de vidange et des boues de stations d'épuration...

Rivières, mangroves et eaux littorales

Les milieux aquatiques terrestres de la Martinique sont essentiellement représentés par les rivières, plus de soixante-dix cours d'eau permanents et de nombreuses ravines à écoulement intermittent. Les mares et les milieux marécageux, temporairement immergés, sont également présents, mais peu étudiés. Ils sont pour la plupart d'origine artificielle (réserves d'eau), et sont souvent aujourd'hui délaissés. Les rivières sont caractérisées par un débit d'étiage généralement faible, sauf pour les rivières du secteur Nord Atlantique, et des débits de crue très importants durant la saison des pluies.

La Martinique concentre, en un espace très réduit, une très grande diversité de biotopes aquatiques continentaux riches et fragiles (9). Mais ceux-ci sont soumis à une pression considérable qui provoque une dégradation des peuplements faunistiques et floristiques du milieu aquatique. Les principaux facteurs de dégradation sont les rejets, les prélèvements qui assèchent complètement les rivières à l'aval des prises, la forte pression de pêche et enfin les comportements de négligences, de déviance et d'incivisme à l'égard de l'eau encore trop fréquents : rejets sauvages de déchets en rivière et en mer, lavage des voitures en rivières...

Les trois grands types d'écosystèmes qui composent les eaux littorales sont les mangroves (linéaire d'environ 40 km), les herbiers de phanérogames marins jusqu'à 20 m de profondeur et les formations récifales situées à l'est et au sud-est de l'île.

(8) Les stations d'épuration de capacité supérieure à 1000 éq./hab. sont récentes, mais souffrent de problèmes de collecte (eaux parasites) ou sont sous-utilisées du fait de retards des projets urbains.

(9) Liée au fait que les rivières traversent une grande diversité de milieux.

La mangrove, ou forêt de palétuviers ne représente plus qu'environ 1 300 hectares dans la moitié Sud de l'île, contre plus de 1 800 ha il y a trente ans. Ses fonctions biologiques de protection physique du littoral et d'épuration des eaux ne sont plus à démontrer. Pour plusieurs raisons, la plupart des mangroves de Martinique ne sont plus à même de jouer pleinement leur rôle (10).

La biodiversité des milieux marins littoraux est relativement bonne, en ce qui concerne les coraux, les mollusques, les algues... Cependant, certaines espèces de coraux sensibles, autrefois très abondantes, se raréfient. D'après les connaissances actuelles, il n'y a pas d'espèce marine en danger de disparition en Martinique, hormis les tortues marines. Toutefois les eaux littorales sont le réceptacle de toutes les pollutions terrigènes et la réduction des apports sédimentaires, des apports polluants, en matière organique et nutriments, sont autant d'enjeux fondamentaux.

La troisième orientation du SDAGE concerne donc la sauvegarde, la valorisation, la restauration et l'entretien de l'ensemble des milieux aquatiques terrestres littoraux et marins de la Martinique. La réalisation d'un inventaire des zones humides, la mise en place d'aménagements sur les ouvrages pour la libre circulation des espèces aquatiques, la réalisation d'un Contrat de baie pour la baie de Fort de France... sont les premières actions importantes engagées pour la mise en œuvre de celle-ci.

Cyclones et inondations

La Martinique, comme toutes les îles de la Caraïbe, se trouve régulièrement sur la trajectoire de cyclones et de dépressions tropicales (11). Les cyclones s'accompagnent de vents violents, de pluies torrentielles, et sur mer, de très fortes houles et d'ondes de tempêtes, qui entraînent des risques de destruction par le vent, d'inondations par les crues, de submersion des côtes et d'érosion du littoral.

Les inondations en Martinique sont liées à des crues de type torrentiel (12). Le risque d'inondation concerne plus de quatre-vingt ravines et cours d'eau, dans le lit majeur desquels de nombreuses habitations sont implantées. Les dégâts provoqués sont multiples : arrachage de la végétation, érosion des berges, approfondissement des lits, glissements ou liquéfaction de terrains, routes coupées, submersion des habitations qui se trouvent près des cours d'eau, et mise en danger des personnes. La puissance destructrice des crues est plus forte dans le Nord de l'île en raison de la morphologie des bassins versants en entonnoirs et de l'importance de la pluviométrie. Les facteurs aggravant les risques d'inondation en Martinique sont les embâcles, des pratiques culturelles inadaptées, les ouvrages hydrauliques, le développement de l'urbanisation dans le lit majeur.

(10) Leur surface a longtemps régressé (urbanisation, agriculture, ports et zones d'activités, « squattérisation » et approvisionnement en bois), les apports sédimentaires venant des bassins versants ont considérablement augmenté (urbanisation, agriculture), les apports polluants contaminent les sédiments, les eaux et la chaîne alimentaire : la productivité, notamment en organismes marins, s'en trouve réduite...

(11) La période de risque s'étend de juin à novembre.

(12) Temps de montée des crues inférieur à une heure en raison des fortes pentes, grande vitesse d'écoulement, charriage important.



La quatrième orientation s'intéresse donc à la prévention et à la gestion collective des risques en particulier par la prise en compte du risque à l'échelle des bassins versants.

Parmi les actions importantes engagées pour mettre en œuvre cette orientation, les Plans de Prévision des Risques permettront de porter à la connaissance de la population le zonage du risque et auront valeur de servitude publique.

L'importance de l'éducation à une gestion durable

La gouvernance de l'eau qui constitue la 5^{ème} orientation du SDAGE s'articule autour de quatre axes principaux : la sensibilisation et l'éducation, la constitution d'une mémoire de l'eau grâce à la création d'un observatoire, le renforcement de la police de l'eau et des milieux aquatiques et bien sûr l'organisation d'une gestion durable de l'eau avec tous les acteurs concernés.

Les premiers éléments de suivi du SDAGE et les premières actions pour sa mise en œuvre mettent bien en évidence l'importance de l'éducation à l'environnement et plus précisément à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, que se soit par le biais d'opérations de sensibilisation ou d'actions de formation.

L'éducation à l'environnement même si elle n'apparaît pas de manière explicite dans les objectifs cités, constitue véritablement une des clés de voûte de la mise en œuvre du SDAGE du fait de son opérationnalité transversale, et cela est confirmé par une étude qualitative de l'institut BVA (2003) d'évaluation des perceptions et des attentes des Martiniquais dans le domaine de l'eau. Les personnes interrogées estiment que les phénomènes climatiques planétaires et la pression démographique en Martinique aggravent les problèmes locaux de pénurie et mettent en avant le fait que la prise de conscience collective et individuelle face aux problèmes est faible. Pour les Martiniquais, l'eau est une composante majeure de leur vie et de leur territoire et possède une forte valeur symbolique.

L'état des lieux du district hydrographique de la Martinique, approuvé par le C.B. en février 2005 et première étape de la mise en œuvre de la Directive Européenne sur l'Eau de 2000, reprend les cinq grands enjeux définis en 2002 par le SDAGE mais propose cependant d'en individualiser deux nouveaux. À l'issue des réflexions menées dans le cadre de cette étude, ces deux enjeux apparaissent maintenant fondamentaux : la préservation du littoral – la Martinique est une île entourée d'eau – et la dimension sociale et culturelle de l'eau. La qualité des milieux doit maintenant être considérée comme un préalable à la qualité de la ressource.

Bruno Capdeville